

Papeete, le 18 Juin 2021

Objet : Report des DTI 2020 non-consommés sur 2021

Chers adhérents,

Les partenaires sociaux représentés par le Conseil d'Administration du Fonds Paritaire de Gestion souhaitent accompagner les entreprises et salariés dans la relance de leur activité. L'année 2020 aura été bouleversée par la crise sanitaire, source d'incertitudes pour l'avenir de nos entreprises. Servir nos adhérents étant notre priorité, le Fonds Paritaire de Gestion se réorganise actuellement pour assurer la continuité et améliorer la qualité du service.

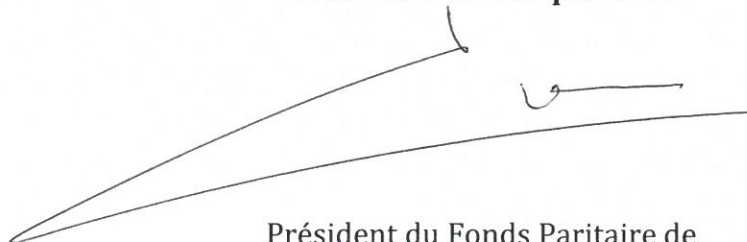
Au terme de cette année, il a été constaté que de nombreuses entreprises n'avaient pas utilisé leurs cotisations de l'année 2020. Afin d'accompagner nos adhérents dans la remobilisation et la professionnalisation de leurs salariés, le Conseil d'Administration du Fonds Paritaire de Gestion a validé le Vendredi 18 Juin 2021 le report exceptionnel de tous les DTI non-consommés en 2020 à l'année 2021.

Ainsi une entreprise n'ayant pas consommé l'ensemble de ses cotisations en 2020 pourra bénéficier à titre exceptionnel du cumul de ses cotisations restantes de 2020 et de ses cotisations de 2021.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter l'accueil du Fonds Paritaire de Gestion au 40 42 71 00 ou à adresser votre demande à contact@fondsparitaire.pf. Toute l'équipe du Fonds Paritaire de Gestion se tient à votre disposition.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Monsieur Christophe PLEE



Président du Fonds Paritaire de
Gestion